

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

Département

HERAULT

**Délibération 2022/41**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PERET  
Séance du 6 octobre 2022**

Date de la convocation : 30/09/2022

Date d'affichage : 30/09/2022

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 11

Nombre de membres votants par procuration : 3

Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 14

POUR : 14

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

**Objet de la délibération : CONVENTION D'ADHESION A LA MISSION D'APPUI ET DE SOUTIEN A LA PREVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS – CDG34**

L'an deux mil vingt-deux et le six octobre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du conseil municipal, sous la présidence de Mme I. SILHOL.

Président : I.SILHOL

Présents : Éric BONAFE, Estelle BONNIOL, Bruno CASTES, Bernadette DEL-ROX, Grégory GUIZIOU, Stéphanie JEUNET, Christine NOHARET, Pauline SOULAIROL, Christophe VIDAL, Dominique ZARAGOZA

Absents votants par procuration : Muriel HUGOL, Patrick LOUX, Sébastien SILHOL,

Absents excusés : Magalie BILHAC,

Quorum : 13/15

Monsieur Bruno CASTES est élu secrétaire.

Monsieur ZARAGOZA présente au Conseil Municipal une convention du centre de gestion de la fonction publique Territoriale de l'Hérault relative à l'adhésion à la mission d'appui et de soutien à la prévention des risques professionnels.

Les prestations socles sont :

- Conseil sur les obligations réglementaires
- Sensibilisation collective à la prévention
- Pré-étude des documents avant passage en comité d'hygiène, de sécurité et des conditions des Travail (CHSCT)
- Participation à 3 réunions du CHSCT
- Pré-diagnostic en vue d'un accompagnement sur des situations particulières

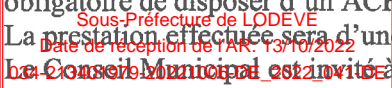
Les prestations complémentaires sont :

- La rédaction et mise à jour du document unique
- L'évaluation des risques psycho sociaux en vue de l'intégration dans le document unique
- La mise à disposition d'un agent du CDG34 pour assurer la fonction d'assistant de prévention afin de conseiller et d'accompagner l'entité adhérente dans la mise en œuvre des actions de prévention
- La réalisation de métrologie d'ambiance physique (bruit, éclairage, vibration...)
- L'animation de réunion de sensibilisation auprès des élus
- L'analyse d'une situation, d'un poste de travail, soutien auprès d'un agent ou de la collectivité
- La médiation pour la résolution à l'amiable des conflits interpersonnels
- La mise à disposition d'un agent chargé d'inspection (ACFI)

La commune est particulièrement intéressée par le dernier point car il est réglementairement obligatoire de disposer d'un ACFI.

La prestation effectuée sera d'une demi-journée maximum par an.

Le Conseil Municipal est invité à délibérer.



Le Conseil Municipal ouï l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**APPROUVE la convention du CDG34 d'adhésion à la mission d'appui et de soutien à la prévention des risques professionnels ;**  
**AUTORISE Madame le Maire à signer ladite convention ;**  
**DEMANDE au CDG34 de mettre un Agent Chargé d'Inspection (ACFI) à disposition de la commune.**

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus  
Le Maire, Isabelle SILHOL



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture  
Et publication ou notification le

Sous-Préfecture de LODEVE  
Date de réception de l'AR: 13/10/2022  
034-213401979-20221006-DE\_2022\_041-DE